

N° 2026-27

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 19 mai 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 18
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 19

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, sur convocation faite 13 mai, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la mairie d'Echillais.

Présents titulaires (16) : CHAUMONNOT Céline, CLOCHARD Roland, DBJAY Jean-Pierre, DRAPEAU Nathalie, FLANDIN Claude, GIRAUD Bernard, GONZALEZ Alberto, GRIMAUTL Wilfried, KRAWCZYK Marie, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel, PORTRON Didier, THEBAUD Muriel, TORCHUT Carole, TREVIEN Sonia, VILLARD Simon

Présents suppléants (2) : RENOUX Jean-Paul, ROUYER Denis

Pouvoir (1) : VASNIER Ghislaine à PORTRON Didier

Secrétaire de séance : VILLARD Simon

Elu rapporteur : Jean-Pierre DBJAY

Objet : Création d'un emploi non permanent – accroissement temporaire d'activité 22h30 hebdo

Monsieur le Président expose le besoin de recruter un animateur pour aider à la prise en charge d'enfants à besoin spécifique sur l'accueil de loisirs à Saint-Agnant.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23,1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de

- **CREER** un emploi non permanent ayant pour référence le grade d'adjoint territorial d'animation, relevant de la catégorie C, à temps non complet 22h30 hebdo pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité du 26/05/2026 au 03/07/2026. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366, du grade de recrutement ;
- **METTRE** à jour le tableau des effectifs au 26/05/2026 ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 ;
- **AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette création d'emploi.

AR Prefecture

017-200049625-20260519-2026_27-DE
Reçu le 04/06/2026

Approuvé à l'unanimité

Le secrétaire de séance
Simon VILLARD



Le Président
Jean-Pierre DBJAY



Enregistré en Sous-Préfecture le :
Sous le n°017-200049625-20260519-2026_27DE
Affiché le : **16 JUIN 2026**
Certifié exécutoire le :
16 JUIN 2026

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, situé 15 rue de Blossac 86000 POITIERS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.